



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	8 Décembre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	8 Décembre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY  
PADEYEN LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT DOMANGE– LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Monsieur Christian CHERRONNET à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Chantal LEGER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 4 Novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N°20. 1933 - OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION  
DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU STADE DEBORAH JEANNET**

**N°20. 1933 - OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX  
DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION  
DE NOUVEAUX VESTIAIRES AU STADE DEBORAH JEANNET**

Par délibérations du 4 Juillet 2019 et du 23 Septembre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Memmie a décidé de construire de nouveaux vestiaires au stade Déborah JEANNET, les installations actuelles étant vétustes et ne répondant plus aux nouvelles normes sportives actuelles, aux normes d'efficacité énergétique, aux normes de sécurité et d'accessibilité handicapé.

Le programme porte ainsi sur le projet tel que défini ci-dessous.

- Démolition des vestiaires préfabriqués actuels
- Construction de nouveaux locaux (4 vestiaires) d'une surface d'environ 250 m , répondant aux normes de la fédération française de football (niveau 4 ou 5) et à toutes les réglementations thermiques.
- Il est envisagé d'implanter ces nouveaux vestiaires à l'opposé des vestiaires actuels en accès direct depuis la rue des Fontaines et d'un parking à aménager.
- Pour assurer la sécurité de ce nouvel équipement, une télésurveillance sera intégrée à l'étude et aux travaux.
- Ensemble des travaux de terrassements pour la construction de l'extension et des différents réseaux (EU et EP en particulier) jusqu'à leurs raccordements sur les réseaux principaux existants.
- Aménagement d'un parking adapté

Cette opération dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 750 000 € H.T. et 100 000 € H.T. pour les honoraires et divers, est susceptible d'être financée :

- **Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).** Les modalités d'attribution et de gestion de la DETR sont définies aux articles L 2334-32 à L 2334-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour la partie législative et R.2334-19 à R.2334-35 du CGCT pour la partie réglementaire.
  - Au titre de l'année 2021, les investissements des collectivités éligibles seront soutenus et financés par la DETR dans le cadre des deux grands objectifs que se fixe l'État dans le département : Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques publiques et favoriser les projets d'investissement des collectivités locales.

**OU**

**Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) attribuée par l'Etat.**

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Montant subventionnable :	<b>850 000 €</b>
DSIL : 40 %	340 000 €
ou	
DETR 30 %:	255 000 €
Conseil Départemental 20 %	170 000 €
Région Grand Est 20 %	170 000 €
Commune : 20 % à 30 %	170 000 € à 255 000 €

- Considérant l'intérêt de ce projet et afin d'assurer son financement ;
- Considérant l'avis favorable des Commissions « Travaux Urbanisme » & « Bâtiments Publics Voiries » réunie le 7 Décembre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ⇒ **d'APPROUVER** le projet de vestiaires présenté avec façade Nord en revêtement bois
- ⇒ **de SOLLICITER** des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Conseil Départemental, de la Région Grand Est, de la Fédération Française de Football selon le plan de financement ci-dessus.
- ⇒ **de PRECISER** qu'aucun commencement de travaux n'a été donné à cette opération.
- ⇒ **de PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **17 Décembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN